



CIRCULAIRE mars 2021

NETTOYAGE DU RESERVOIR - EAU POTABLE

Le 1^{er} et le 21 avril 2021 (le matin pour ces deux journées) aura lieu le nettoyage du réservoir de Wolschwiller par EMT Contrôle de Masevaux entreprise spécialisée dans le nettoyage et la désinfection de réservoir. Cet entretien est obligatoire une fois par an. Afin d'éviter des perturbations majeures nous vous prions de consommer l'eau de manière modérée, les 1^{er} et 2 avril et les 21 et 22 avril. Il est également probable qu'il y ait des problèmes de pression dans les hauteurs du village.



D'autre part début 2021 vous étiez nombreux à nous signaler une odeur ou un goût de chlore dans l'eau potable qui est distribuée dans le village. Les dernières analyses d'eau de l'Agence Régionale de Santé (du 2 février 2021 et du 9 octobre 2020) ne soulevaient aucune anomalie. Nous avons sollicité le service eau potable de la Com/Com Sundgau qui est venu en mairie le 23 mars 2021. Lors de cette réunion nous avons appris que le tube où est insérée la lampe UV est hors service. Le matériel est en commande chez le fournisseur, mais en raison du COVID les délais de fabrication et de livraison sont rallongés. Dans cette période d'attente l'eau du réservoir est traitée par chloration. En espérant que ce problème qui concerne l'ensemble du village soit vite résolu.

GRIPPE AVIAIRE « INFLUENZA AVIAIRE »



Le département du Haut-Rhin est touché par le virus de grippe aviaire « Influenza aviaire » qui infecte les volailles et oiseaux. La préfecture du Haut-Rhin a annoncé mardi 16 mars 2021 la confirmation d'un cas d'influenza aviaire dans une basse-cour, à quelques kilomètres au nord de Colmar.

Ce virus, non transmissible à l'homme, touche abondamment la faune sauvage européenne par le biais des oiseaux migrateurs.

L'ensemble du territoire national métropolitain est classé en niveau de risque « élevé » au regard de l'influenza aviaire depuis le 17 novembre 2020

Ainsi les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, doivent donc mettre en place les mesures suivantes : confiner leurs volailles ou mettre en place des filets de protection sur leur basse-cour. Exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux.

Des « mesures sanitaires de biosécurité » s'appliquent désormais au département du Haut-Rhin. Les mesures en vigueur doivent être strictement respectées pour éviter la contamination des animaux par des oiseaux sauvages, notamment dans les basses-cours de particuliers, pour endiguer la diffusion du virus : claustration des volailles, vigilance, et alerte en cas de mortalité et de signes cliniques anormaux...

Les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble des départements de l'Hexagone et de la Corse :

- Clausturation ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux.
- Interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions).
- Interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés.
- Interdiction de l'utilisation et du transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

La vigilance reste impérative pour éviter la propagation du virus. Les mesures de biosécurité à respecter par les professionnels comme par les particuliers (basses-cours) sont consultables sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à cette adresse : agriculture.gouv.fr

En cas de doute ou pour toute demande de conseils, les particuliers peuvent contacter leur vétérinaire de proximité.

VENTE DE LA MAISON FORESTIERE ET DU GARAGE



Le conseil municipal a décidé de mettre en vente la Maison Forestière et son garage.

La commune se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Prise de RDV :
contact téléphonique au 03 89 40 70 55,
par courriel : mairie@wolschwiller.fr.

Maison Forestière, 50 rue de Kiffis

Prix de vente : 170 000 €.

Section 14 parcelle 5, superficie du terrain : 915 m², année de construction : avant 1950, chauffage : chaudière au fuel & bois des années 1980 avec radiateurs.

Surface habitable 101,93 m² / Surface au sol 111.20 m²

* Sous-sol : chaufferie et caves (55,59 m²)

* Rez-de-chaussée : 1 cuisine, 1salle à manger, 1 salon, WC et couloir (57,09 m² de surface habitable et 57,09 m² de surface au sol)



* Etage : 3 chambres, 1 salle de bains et couloir
(44,84 m2 de surface habitable et 54,11 m2 de surface au sol)



Garage maison Forestière, 49a rue de Kiffis

Prix de vente : 15 000 €.

Section 14 parcelle 147, superficie du terrain : 71 m2,
Année de construction : après 1950,
Surface au sol : 16,43 m2



INFORMATION DE LA CCS CONCERNANT LE SERVICE DE VALORISATION DES DECHETS.

Les factures concernant la redevance du 2^{ème} trimestre 2020 sont en cour d'acheminement. Leur calcul a encore été effectué selon l'ancien barème de facturation.

2021 : EVOLUTION DE LA FACTURATION POUR UNE REDEVANCE SIMPLIFIEE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la redevance est identique pour tous les usagers particuliers de la communauté de communes. Elle est composée :

- ✓ D'une **part fixe unique par foyer** qui se décline en deux parties :
 1. **Le forfait d'accès aux services de recyclage** qui finance l'accès aux services de recyclage, à savoir, toutes les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire, emballages et papeterie, biodéchets, verre, déchets verts et accès en déchèterie, dans la limite de 18 passages par an, ainsi que les charges de structure du service ;
 2. **d'une levée minimale** du bac à ordures ménagères par semestre.
- ✓ D'une **part variable** correspondant au nombre de levées effectuées en fonction du volume du bac à ordures ménagères. **Le prix au litre est le même quel que soit le volume du bac.**

Chaque levée du bac à ordures ménagères étant facturée, il est vivement conseillé de NE PRÉSENTER SON BAC A ORDURES MÉNAGÈRES QUE LORSQU'IL EST PLEIN.

Nature de la prestation	Montant en euros
Part fixe	88 € par semestre
Part variable d'utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles	0,067 € par litre
Prix d'accès aux déchèteries non équipées d'une pesée homologuée, par visite (au-delà du quota des 18 passages inclus dans la part fixe)	23 €
Prix d'accès aux déchèteries équipées d'une pesée homologuée, au kilogramme (au-delà du quota des 18 passages inclus dans la part fixe)	0,15 € par kg
Prix de location de serrure	2 € par semestre
Prix pour remplacement des clefs de serrure	7,50 € par clef
Prix de livraison de bacs	25 € par livraison
Prix pour nettoyage de bacs	100 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume inférieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	25 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume supérieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	111 € par bac
Prix de remplacement d'une carte d'accès	5 €
Prix d'une levée d'un bac à ordures ménagères (selon le volume du bac)	
80 litres	5,40 €
120 litres	8,10 €
140 litres	9,40 €
180 litres	12,10 €
240 litres	16,20 €
660 litres	44,50 €

S MEMO-TRI

Les emballages et papiers doivent être **OBLIGATOIREMENT** présentés à la collecte dans les sacs fournis. Les déchets présentés en vrac dans un bac ne seront pas collectés.

Je déménage : je contacte le service déchets pour planifier le retour de mes bacs (vides et propres) et de ma carte afin de clôturer mon compte.

Je n'ai pas de carte d'accès aux déchèteries ou je l'ai perdue ?
Je contacte directement le service déchets afin d'en récupérer une nouvelle.

S DES QUESTIONS ?

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse bien-trier@cc-sundgau.fr ou par téléphone au 03 89 08 36 24, aux horaires d'ouverture suivants, également consultables sur notre site internet :

- lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Je n'ai plus de sacs ?
Je me rends à la mairie ou à la Communauté de communes Sundgau pour en retirer.

Je n'ai pas été collecté ?
Je vérifie qu'il n'y a pas d'erreur de tri. Si ce n'est pas le cas, je contacte le service déchets afin de planifier une nouvelle collecte.

Mon bac à biodéchets est-il facturé à la levée ?
Non, le bac à biodéchets est compris dans le forfait d'accès aux services et peut être sorti à chaque collecte.



**La commune de Wolschwiller
vous souhaite
un doux printemps
et d'excellentes fêtes de Pâques**